

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2017

---

## RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON CONVENTIONNELS - (N° 174)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 103

présenté par  
M. Colas-Roy

-----

## ARTICLE 6

À l'alinéa 6, après le mot :

« biocarburants »,

insérer les mots :

« ou de bioliquides ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.